

CONTRAT DE LOCATION

Société Nom Prénom Rue Localité N° de Natel E-mail	
Date de la location	
But de la location	
Prix de location	<input type="checkbox"/> Fr. 300.- <input type="checkbox"/> Fr. 250.- pour les habitants de Matran <input type="checkbox"/> Fr. 150.- Sociétés UIS Fr. 150.- de caution cash lors de la remise des clés (selon condition 2)
En option	<input type="checkbox"/> Fr. 25.- déchets (selon condition 5) <input type="checkbox"/> Fr. 80.- nettoyage (selon condition 4)
Iban	<u>CH68 8080 8002 4724 0074 3</u>
Option boissons	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON selon condition 13

Caution de 150.-

Reçue
 Rendue
 Sans caution

Montant boissons	
Montant cafés	
Montant thés	
Option nettoyage 80.-	
Option déchets 25.-	
Location cash	
Montant total à payer	

Décompte / Facture

Boissons	Inventaire		Utilisé	Prix unité	Montant
	Avant	Après			
Coca 1,5l				3.-	
Eau minérale 1,5l				3.-	
Lim. citron 1,5l				3.-	
Thé froid 1,5l				3.-	
Bière 0,33l				1,50.-	
Bière fût 20l				100.-	
Vin rouge 0,5l				10.-	
Vin blanc 0,5l				10.-	
Vin rosé 0,5l				10.-	
Café				1,50.-	
Thé				1,50.-	
				Montant	

Pour le FC Matran buvette@fmatran.ch BURRI Pierre-Alain 079 608 00 86 Signature :	Pour acceptation des conditions de location <u>Le locataire</u> Signature : Lieu et date
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Conditions de location

1. Location	<p>La buvette n'est louée qu'à des adultes.</p> <p>Ne sont pas acceptées: les manifestations de plus de 80 personnes, Les manifestations à but lucratif, ou contraire aux bonnes mœurs.</p> <p>Horaire: Le jour de la location dès 8h jusqu'au lendemain 8h ou selon entente avec le représentant du FC.</p>
2. Caution	<p>A verser cash lors de la prise des clés.</p> <p>La caution sera rendue lors du constat de restitution, sous déduction éventuelle des frais de remplacement du matériel cassé ou manquant et si le nettoyage n'a pas été effectué correctement.</p>
3. Matériel	<p>Le FCM met à disposition du locataire la vaisselle de la buvette. (Assiettes, verres, tasses, couverts...) ainsi que la cuisine.</p> <p>Tout matériel cassé ou manquant est à la charge du locataire.</p> <p>Les autres dommages seront facturés selon leurs coûts.</p>
4. Nettoyage	<p>Il est de la responsabilité du locataire de rendre la buvette ainsi que son extérieur propre. Les sols de la cuisine, des toilettes et de la salle doivent être nettoyés et récurés. Les tables doivent être nettoyées et rangées à leurs places initiales.</p> <p>L'option nettoyage comprend le nettoyage des toilettes, de la cuisine et le récurage.</p> <p>Le locataire doit tout de même effectuer le rangement des tables, la vaisselle, le nettoyage des ustensiles de cuisine et évacuer tous les déchets.</p>
5. Déchets	<p>Tous les déchets doivent être débarrassés y compris le verre vide, le pet et les sacs à poubelles, sauf pour les boissons achetées à la buvette.</p> <p>L'option Déchets comprend un maximum de 2 sacs 110 litres de poubelle ainsi que le pet et le verre vide utilisé lors de la location.</p>
6. Fumée	<p>Il est STRICTEMENT interdit de fumer à l'intérieur de la buvette.</p>
7. Musique Bruit à l'extérieur	<p>La musique est autorisée à l'intérieur et tolérée à l'extérieur tout en respectant le voisinage. Idem pour le bruit.</p>
8. Terrain de football	<p>L'utilisation du terrain de football est strictement interdite</p> <p>Il est possible d'utiliser le terrain situé du côté forêt.</p>
9. Responsabilité	<p>Le FC Matran décline toutes responsabilités en cas d'accidents, de vols etc.</p>
10. Sanctions	<p>L'autorisation d'utiliser la buvette peut être retirée en cas de non-respect des conditions de location.</p>
11. Payement	<p>Le payement doit être effectué dès le contrat signé ce qui validera la location.</p> <p>Sur le compte Raiffeisen ou par BV</p> <p>Iban CH68 8080 8002 4724 0074 3</p>
12. Annulation	<p>En cas d'annulation le FC se garde le droit de facturer la location</p>
13. Boissons	<p>Nous vous proposons de prendre les boissons directement à la buvette selon la liste des prix. A commander deux semaines avant.</p> <p>Les fûts de bières entamés seront facturés entièrement.</p>